

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

DELIBERATION N°2015-052

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
D'ACTION PARLEMENTAIRE MISE A DISPOSITION PAR LE
SENAT DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU RELAMPING
DANS DEUX BATIMENTS COMMUNAUX, LA MAIRIE ET
L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DES MERLES**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Daniel SCHREIBER
Monsieur Gille GUILLAUME représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier GIARD.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de la municipalité de réaliser le relamping dans deux bâtiments communaux : la Mairie et l'Ecole Élémentaire Publique des Merles,

Considérant la proposition d'attribution d'une partie de la Dotation d'Action Parlementaire mise à disposition par la Sénatrice Catherine PROCACCIA et le Sénateur Christian CAMBON, par courrier en date du 16 mars 2015 ;

Considérant la commission des finances du 25 juin 2015 ;

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSOYEUX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Approuve le projet de relamping dans deux bâtiments communaux : la Mairie et l'Ecole Élémentaire Publique des Merles.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Action Parlementaire mise à disposition par la Sénatrice Catherine PROCACCIA et le Sénateur Christian CAMBON.

Article 3 : Dit que le montant estimatif des travaux est de **46 338,80 € H.T.**, soit **55 606,56 € T.T.C.** et que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Arrête les modalités de financement des travaux de cette opération, comme suit :

Participation	Montant de la participation
Dotation d'Action Parlementaire mise à disposition par la Sénatrice Catherine PROCACCIA et le Sénateur Christian CAMBON	15 000,00 €
Commune	31 338,80 €
	46 338,850 € H.T.

Article 5 : S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention par le Ministère de l'Intérieur.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure, au nom et pour le compte de la commune de Villecresnes.

Article 7 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, à Madame la Sénatrice Catherine PROCACCIA et à Monsieur le Sénateur Christian CAMBON.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

Gérard GUILLE

